



Paris, le 30 mars 2020

N°/Réf : 2020-D047

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Dans le contexte actuel de crise sanitaire sans précédent, et dans la continuité de mes courriers précédents, vous trouverez ci-après un point d'information concernant le service Velib'.

Le Service public, Velib' Métropole participe aux efforts déployés pour endiguer l'épidémie de coronavirus, en continuant à proposer à tous les professionnels qui sont contraints de se déplacer du fait de leurs missions, une option supplémentaire de transport au quotidien.

Depuis le début du confinement le 17 mars dernier, le volume des usages a très fortement diminué pour s'établir à un niveau plancher de l'ordre de 15 000 courses quotidiennes (contre une moyenne autour de 85 000 sur la première quinzaine du mois). Parmi les déplacements, on constate une augmentation très significative de la part des trajets depuis ou à destination des principaux établissements hospitaliers, que ce soit des déplacements à l'intérieur de Paris ou à destination de la capitale. Ils représentent 20 % des déplacements. Une attention renforcée est portée à la régulation des 70 stations identifiées dans ces zones. Parallèlement, la flotte des vélos sur le terrain a été réduite pour s'adapter aux usages (15 000 vélos).

En dépit des circonstances, le service, qui compte autour de 340 000 abonné.e.s actuellement, continue d'enregistrer de nouvelles souscriptions, nous confortant dans la conviction du bienfondé de maintenir dans cette période exceptionnelle, en accord, avec l'Etat, ce service public pour accompagner les déplacements indispensables et dûment autorisés.

La société Smovengo a réorganisé son activité pour assurer la continuité du service dans un contexte interne marqué par un taux de présence faible suite à la fermeture des écoles et au début du confinement. L'opérateur a évidemment adopté les mesures nécessaires en matière de prévention sanitaire pour que ses effectifs sur le terrain comme en atelier puissent accomplir leur mission. Au siège, le télétravail a été généralisé.

De son côté, l'équipe du Syndicat a également pris ses dispositions pour passer en télétravail dès le lundi 16 mars. Nous avons demandé à la société Smovengo de travailler pendant ce confinement à la maintenance d'un maximum de vélos particulièrement en atelier, afin d'anticiper la sortie de crise et d'être réactif à un moment où la demande est usuellement la plus forte du fait de la saisonnalité (début d'été) et le sera à plus forte raison si les usagers des transports éprouvent des réticences à reprendre les transports collectifs, notamment le métro.

Compte tenu du contexte inédit dans lequel nous sommes plongés, j'ai souhaité consulter les élus du bureau syndical, qui, suite à la loi créant l'état d'urgence sanitaire du 23 mars 2020, restent compétents à minima jusqu'au renouvellement complet des conseils municipaux et l'installation du nouveau Comité Syndical. Une réunion virtuelle s'est tenue jeudi 26 mars pour informer le bureau de l'état du service et lui proposer

d'examiner des mesures tarifaires en faveur des abonné.e.s avec les conséquences budgétaires associées. J'ai par la suite décidé de le réunir en visioconférence lundi 30 mars.

Ainsi, a été soumis au vote et adoptée la décision d'offrir à titre exceptionnel sur la période de confinement décrétée par les pouvoirs publics et commencée le 17 mars 2020 :

- le remboursement des tarifs d'usages appliqués jusqu'au 1^{er} avril 2020 dans la limite d'une heure aux abonné.e.s V-Libre, V-Plus et V-Max,
- la gratuité des usages dans la limite d'une heure aux abonné.e.s V-Libre, V-Plus et V-Max à compter du 1^{er} avril 2020.

Les modalités pratiques de remboursement ou éventuellement de non-facturation seront définies par ordre de service. Les autres conditions tarifaires pour les usagers Velib' Métropolitains restent inchangées. Ces modifications des tarifs généraux d'utilisation du service public Velib' seront soumises à la délibération du Comité Syndical après son installation, qui interviendra au terme du processus de renouvellement complet des conseils municipaux, avec les représentants élus au Syndicat dûment désignés par les collectivités adhérentes renouvelées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes sincères salutations et j'espère que vous, ainsi que vos proches, allez bien.

La Présidente,



Catherine Baratti-Elbaz
Maire du 12^e arrondissement